

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 19 janvier 2023

Délibération n° 2023-01-13

| | | |
|--|----|-------------------------------------|
| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 13/01/2023 |
| En exercice | 29 | Date de l'affichage : 13/01/2023 |
| Qui ont pris part à la délibération | 26 | |

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Sénay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Vincent BAUDONNE ; Sonia DYLBAITYS ; Jean-Michel MABILLET ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Christian BURGARD en date du 19 janvier 2023.
Frédéric LAHARIE donne procuration à Serge ARLA en date du 19 janvier 2023.
Frédérique ROMERO donne procuration à Mylène LARRIEU en date du 17 janvier 2023.
Alain CALIOT donne procuration à Jean-Michel MABILLET en date du 13 janvier 2023.

Absents : Davy CAMY ; Cindy ESPLAN ; Bertrand LEIRIS.

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Modification des Commissions de travail.

VU la délibération n°2020-07-09, du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, définissant la composition des commissions de travail et la désignation de leurs membres,

VU la délibération n°2023-01-06 du Conseil Municipal du 05 janvier 2023, décidant de ne pas maintenir Mme Caroline GUERAUD dans ses fonctions d'adjointe au Maire,



VU la délibération n° 2023-01-11 du Conseil Municipal du 19 janvier 2023, actant l'élection de la 4^{ème} adjointe au Maire,

VU les lettres de démission transmises en date du 16 janvier 2023, par Mme Caroline GUERAUD et Mme Chantal ROCHEFORT,

Considérant les nominations immédiates de Mme Carine REY et de Bertrand LEYRIS, aux postes de conseillers municipaux venant en remplacement des deux sièges vacants,

Considérant la nécessité d'adapter la composition de certaines commissions de travail,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications suivantes :

- Mme Christine VICENTE remplace Mme Caroline GUERAUD (CAMY), et Mme Carine REY remplace Mme Chantal ROCHEFORT dans la commission Education, enfance et jeunesse.

La composition de cette commission devient donc :

| | Liste Ondres avec vous | | Liste Vivr'ondres | | Liste Ondres commune Citoyenne |
|---|------------------------|---|----------------------|---|--------------------------------|
| 1 | Christine VICENTE | 1 | Frédérique ROMERO | 1 | Sébastien ROBERT |
| 2 | Carine REY | 2 | Christel EYHERAMOUNO | | |
| 3 | Sandrine COELHO | | | | |
| 4 | Cindy ESPLAN | | | | |
| 5 | Vincent BAUDONNE | | | | |



- Mme Sonia DYLBAITYS remplace Mme Christine VICENTE, dans la commission Solidarité et logement.

La composition de cette commission devient donc :

| | Liste Ondres avec vous | | Liste Vivr'ondres | | Liste Ondres commune Citoyenne |
|---|---------------------------------|---|----------------------|---|--------------------------------------|
| 1 | Catherine VICENTE PAUCHON | 1 | Frédérique ROMERO | 1 | Sébastien ROBERT |
| 2 | Nadine DURU | 2 | Christel EYHERAMOUNO | | |
| 3 | François TRAMASSET | | | | |
| 4 | Sandrine COELHO | | | | |
| 5 | Sonia DYLBAITYS | | | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 7 abstentions,

DECIDE

ARTICLE 1. Les modifications suivantes sont validées :

- Mme Christine VICENTE remplace Mme Caroline GUERAUD (CAMY), et Mme Carine REY remplace Mme Chantal ROCHEFORT dans la commission Education, enfance et jeunesse.
- Mme Sonia DYLBAITYS remplace Mme Christine VICENTE, dans la commission Solidarité et logement.



ARTICLE 2. Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 20 janvier 2023
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le ..24.. / ..01... / 2023

- après télétransmission électronique le ..24... / ...01... / 2023

- et mise en ligne sur le site de la commune le .24... / .01... / 2023